FRC.9 10286
Case
FRC
17328

MÉMOIRE

SUR LES CALAMITÉS DE L'HIVER 1788-1789,

Lu dans une Assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville de Paris le 9 Janvier 1789,

Par M. Eleonore-Marie DESBOIS DE ROCHEFORT, Curé de Saint André-des-Arcs.

Se vend Douze Sols

Au profit des Pauvres.

AU PRESBYTERE
DE S. ANDRÉ-DES-ARCS.

THE NEWBERRY LIBRARY

MÉMOIRE
SUR LES CALAMITÉS
DE L'HIVER DE 1788-1789.

Lu à l'Assemblée tenue à ce sujet dans l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 9 Janvier 1789.

Au milieu des scènes lamentables qui se succèdent & se multiplient depuis quelque temps dans cette grande Ville, arrêtons un instant nos yeux sur l'image sacrée de l'humanité, qui a tant consolé de malheureux; sur l'auguste Religion que nous professons, & qui vient encore de développer l'inépuisable trésor de sensibilité & de secours qu'elle offre aux infortunés ses premiers enfants.

A l'aide de ces deux agents, qui, aux yeux du vrai philosophe, n'en forment qu'un, & n'ont de solidité que dans leur réunion, tâchons de nous mettre au niveau de la calamité actuelle; montrons à l'Europe entière ce que des François, des Chrétiens sont en état de déterminer, & de faire pour le sort de l'homme malheureux. C'est dans cette occasion que nous pourrons enfin, & à beaucoup plus juste titre, appeller le dix-huitième siècle, un siècle de lumières & de bienfaisance.

Il m'a paru, Messieurs, que pour embrasser la

totalité de l'objet qui nous raſſemble, il falloit, 1°. rechercher les cauſes de la calamité actuelle : les différents degrés de malheur qu'elle a déjà produits, & qu'elle enfantera encore ; 2°. aſſigner les fonds néceſſaires au ſoutien des Pauvres ; 3°. développer un plan qui applique ces fonds de la manière la plus utile, & établir un nouveau régime des Pauvres pendant cette année. C'eſt à l'examen de ces matières, que j'ai cru devoir conſacrer le petit nombre d'heures qui ſe ſont écoulées depuis notre convocation.

Iere Partie. Et d'abord, Meſſieurs, quelles ſont les cauſes de la calamité actuelle ? Quels ſont les dégrés de peines qu'elle nous a fait parcourir, & qu'elle peut encore graduer devant nous ?

Non, Meſſieurs : ce n'eſt pas dans la ſeule rigueur de la ſaiſon qu'il faut rechercher la ſource des maux qui oppriment nos ſemblables. Cette idée, déjà trop répandue, tiendroit à faire diſparoître, avec la ſaiſon, la ſenſibilité que nous avons beſoin de fixer plus long-temps ſur les maux de l'humanité ; l'opulence eſt tentée de croire qu'il n'y a de malheureux, que lorſque le ciel la brave.

Non : ce n'eſt pas la cherté ſeule du pain qui fait notre malheur. C'en eſt un grand ; mais ce n'eſt qu'un accroiſſement à la misère commune ; il opprime encore davantage les Provinces.

Déchirons le voile qui, depuis dix-huit mois,

s'étend ſur les claſſes malheureuſes de cette Ville. Il eſt important de voir le malheur à nud, pour mieux apprécier, par le décharnement & l'affaiſſement de ſon ſpectre, ce qu'on a ſouffert, & qu'on peut encore ſouffrir, & comment il faut y remédier.

Il m'a toujours ſemblé que c'étoit une mauvaiſe politique, que de ne pas oſer parler des maux qu'on ſouffre. L'excès de la ſouffrance eſt tel, qu'il y auroit de la barbarie à n'avoir pas la liberté de ſe plaindre. D'ailleurs, lorſqu'on a l'intention de ſoulager, puiſqu'on ne peut pas guérir; que riſque-t-on de découvrir les plaies du malade ?

C'eſt dans la ſuſpenſion des Cours Souveraines, dans l'agiotage, & dans l'acharnement actuel aux chances des Loteries, dernière illuſion des malheureux, qu'il faut aller chercher la raiſon qui a réduit une multitude énorme de nos Concitoyens à la plus profonde indigence; à cette indigence qui laiſſe peu de moyens & peu d'eſpoir d'être parfaitement ſoulagée.

Le contre-coup de ces cauſes s'eſt porté ſur nos Manufactures, déjà affoiblies par leur ingrate concurrence avec celles des pays étrangers, & principalement de l'Angleterre.

L'aiſance & l'exceſſive richeſſe ont fait monter le luxe à un point exceſſif; & en créant des Etats nouveaux, de nouvelles Profeſſions, elles avoient tiré après elles une multitude prodigieuſe d'Ou-

vriers. La moindre alarme a jetté ces Professions, ces Ouvriers, dans une profonde léthargie.

Vous avez vu dans quel dépérissement le commerce des arts, celui encore plus considérable des bagatelles et des bijoux ont langui. Vous savez combien il y a d'instruments qui sont sans activité depuis dix-huit mois. Pour se faire une idée de l'état déplorable de cette classe d'Artistes & d'ouvriers, & du sort qui la menace, on n'a qu'à se rendre compte du petit nombre de boutiques brillantes qui ont ouvert dans ce temps, du peu d'objets nouveaux qu'elles offroient, & du peu qu'elles ont vendu.

La connoissance actuelle des revenus publics, la suppression d'un grand nombre de places, de commissions, de pensions, les alarmes sur le sort réservé à beaucoup de professions, l'inquiétude sur ce que va produire l'Assemblée des Etats-Généraux, ont aussi produit par elles-mêmes de grandes souffrances. Elles ont même contribué à altérer le débit des objets d'une véritable importance. Ainsi les marchands de draps ont beaucoup moins vendu, & le nombre des Tailleurs sans ouvrage est prodigieux. Diroit-on que celui des Cordonniers qui ne sont point occupés, s'est accru considérablement ? Est-ce l'effet de la diminution de la population pendant le cours de l'année dernière? Oui. Mais c'est encore l'effet de beaucoup d'autres causes, & il faut le dire, d'une économie presque sévère à laquelle les personnes les plus aisées se sont condamnées volontairement.

Comptons combien ces causes ont fait des victimes

de la misère parmi les Domeſtiques qui ſont ſans condition, & ne trouvent pas, depuis long-temps, à ſe placer.

Il y a même des profeſſions qui sont comme épuiſées, & dont il reſte un grand nombre d'ouvriers dans l'oiſiveté, & par conſéquent dans la misère. Telle eſt par exemple la profeſſion de l'horlogerie. La multitude de montres & de pendules qui circulent, ſans ſe détruire, dans les boutiques, le débit de ces anciens ouvrages dans les inventaires, & principalement dans les ventes du Mont-de-Piété, le prix exceſſif auquel le goût & le luxe ont porté les ouvrages nouveaux en ce genre, laiſſent ſans occupation la plus grande partie des différentes ſortes d'ouvriers qui ſont à la ſuite de ce bel art. Combien d'autres profeſſions ont éprouvé le même malheur, & ſont ſur le point même d'expirer?

Tel devoit être le ſort de tant d'états différents accumulés dans une capitale qui ne doit preſque rien à ſon sol, & que des causes purement artificielles ont prodigieuſement aggrandie & peuplée; & nous ne pouvons découvrir dans les effets de l'eſprit public qui va ſe manifeſter, de la régénération qu'on deſire, que des ſources de malheurs pour les ouvriers de cette ville, qu'une criſe très-violente qu'ils auront à ſoutenir.

Diſtinguons donc entre les effets de la calamité actuelle du froid exceſſif que nous ſouffrons, & ceux des différents fléaux qui depuis long temps plongent ſur la tête de nos concitoyens.

La calamité actuelle retient depuis ſix ſemaines,

dans la plus triſte inaction, les Maçons qui étoient reſtés pour le petit nombre d'ouvrages qui ſont à faire dans cette ſaiſon, les Charpentiers, les Menuiſiers, les Serruriers, les Couvreurs, les Peintres en bâtiments, les Blanchiſſeurs, & les Gens de rivière : tous ces ouvriers n'attendent que le dégel pour reprendre leurs travaux.

Il réſultera de ce froid & du prix trop conſidérable du pain, une misère qui persévérera. Elle ſe portera ſur les loyers qu'on n'aura pas payés, sur les mois de nourrices qu'on n'aura pas acquittés, ſur les termes des dettes qu'on n'aura pas ſatisfaites, ſur les dettes contractées avec les Epiciers, Fruitiers, Boulangers, Cordonniers, & autres Ouvriers de première néceſſité, ſur les effets qu'on aura engagés au Mont-de Piété, les uns de commodité dont il faudra faire le ſacrifice, les autres de néceſſité qu'on ne pourra pas dégager ; ſur les effets néceſſaires, comme, lits, draps, linge, habillements, outils qu'on aura vendus, & qu'on ne pourra plus acheter.

Il réſultera encore de cette calamité une multitude de maladies qui, outre la douleur qui les accompagne, prolongeront, pour beaucoup d'individus, les manques à gagner, & multiplieront leurs dépenſes, ou écraſeront les hôpitaux.

Le fond de nos calamités, ſi on peut parler ainſi, a introduit la plus triſte & la plus dispendieuſe misère ſur les foyers de perſonnes conſidérables, par leur naiſſance & par leurs profeſſions, & a ainſi mul-

tiplié la claſſe ſi reſpectable des pauvres honteux, a jetté une multitude de domeſtiques ſur le pavé, d'ouvriers hors des atteliers, de garçons & de filles hors des boutiques.

Indépendamment de ces claſſes générales de pauvres, occupons nous à diviſer encore cette intéreſſante famille, afin d'en approcher de plus près tous, les individus, & d'aviſer aux moyens de leur faire du bien.

Il faut d'abord diſtinguer entre les pauvres, que leur naiſſance & leur profeſſion domicilient parmi nous, & les pauvres qui habitent nos hôtels garnis, couchent chez les logeurs, & ont trouvé un aſile momentané dans la charité ou l'eſprit de gain de pluſieurs de nos concitoyens. De ce nombre ſur-tout, ſont, dans ce moment, beaucoup de gens de la campagne qui, depuis l'époque de la grêle, & ſingulièrement depuis celle de la gélée, ſont venus des villages voiſins de nous, & même de très-loin, ſe réfugier dans cette ville.

Faiſons une diſtinction entre le pauvre honteux & le pauvre que ſon état naturel approche davantage de la misère. Cette dernière claſſe eſt en grande partie compoſée de domeſtiques & d'ouvriers. On parle beaucoup de la première, ſans beaucoup la connoître. Elle préſente avec raiſon un grand intérêt. Mais quelle eſt ſon étendue ? Quelle eſt ſa poſition ? C'eſt ſur-tout ce genre de pauvres qui appartient particulièrement à cette ville, offre les nuances les plus

variées & les plus délicates, exige la plus grande ſagacité, & donne une grande importance au miniſtère que nous avons l'honneur de remplir.

Nous devons ſur-tout faire attention aux rapports d'adminiſtration qui exiſtent entre les pauvres répandus dans la ville, & ceux qui ſont ou comme malades à l'hôtel-dieu, ou comme enfans, vieillards, infirmes, coupables, dans les maiſons de l'hôpital-général, dans les dépôts & dans les priſons. Il exiſte entre ces différentes eſpèces de malheureux, des rapports qu'il est bien important d'apprécier, afin que les lieux, deſtinés à recevoir ceux-ci, ne ſoient pas ſurchargés, ou puiſſent au moins ſuffire. Ce que j'ai appris ſur l'hôtel-dieu & l'hôpital-général, que la charité de MM. les Adminiſtrateurs, ſans conſulter les moyens & même la poſſibilité, ont laiſſé remplir, eſt déſaſtrueux. Il eſt eſſentiel de rétablir la vraïe conſiſtance de ces maiſons, & par-là de rétablir l'équilibre qui ne peut rompre qu'au grand malheur de l'humanité.

Dans l'immenſe famille de pauvres, combien ſe trouvent encore de ſous-diviſions; enfants abandonnés, enfants à la mamelle, enfants en bas âge, enfants nombreux d'un même père, vieillards de différents âges, femmes enceintes, près d'accoucher, femmes en couche, femmes qui nourriſſent, qui donnent leurs enfants nourrir dans les campagnes, malades de maladies violentes, malades qui languiſſent, infirmes; eſtropiés, pauvres ſeuls, pauvres au ménage, &c.

Seroit-il permis de rapprocher ici les pauvres de cette ville d'avec ceux des campagnes, dont beaucoup de nos concitoyens ſont tenus de s'occuper à raiſon de leurs propriétés, et de les comparer enſemble. Il me paroît même important de connoître plus particulièrement les rapports de ces deux grandes claſſes de pauvres. On ſe fait ſouvent un titre de l'une contre l'autre. C'eſt en les conſidérant de près, qu'on pourra bien fixer le degré de ſenſibilité & de ſecours qu'on doit à chacune, qu'on fera que l'une ne ſoit pas ſecourue aux dépens de l'autre. Je ſuis d'autant plus invité à eſquiſſer le tableau de comparaiſon, qu'il y a peu de mois que cette ville a fait de grands efforts pour les pauvres de la campagne, & que la derniere lettre paſtorale de M. l'Archevêque les rappelle encore à la charité des fideles de cette ville.

Quels ſont donc les pauvres des campagnes ? C'eſt une claſſe généralement mal à l'aiſe. Une fauſſe politique a augmenté ce mal-aiſe, en laiſſant groſſir les fermes par l'extinction & les réunions des petites. Il eſt bien rare que l'homme de la campagne devienne pauvre. Il naît tel : Il vit tel. Le malheur des campagnes ne vient que très-imparfaitement des ſaiſons. Les fléaux qui affligent le plus ces ſimples habitants, ſe réduiſent principalement à deux, les grêles & la gelée. Quant aux premières, ce ſont les propriétaires & les fermiers qui les ſouffrent. Encore ces derniers ſont-ils autoriſés à demander des indemnités aux propriétaires, & tout propriétaire eſt communément hors

des befoins qui conftituent la pauvreté, & a dans fa propriété un gage qui le mettroit à l'abri. D'ailleurs presque tous les grands propriétaires habitent actuellement les villes. Le contre coup de ce fléau retombe donc fur les villes. Mais il rend les denrées plus chères ? Ce font encore les confommateurs des villes plutôt que ceux des campagnes qui en fouffrent. Ce fleau interrompt peu d'ailleurs le travail prefque continuel que la terre demande. Quant aux gelées, le payfan beaucoup moins dégarni que le pauvre des villes, a généralement le fecours du bois, plus à fa difpofition ; & comptons pour quelque chofe la reffource de fes étables. Le travail reprend bientôt après. Ne perdons point de vue que l'homme de la campagne fe précautionne toujours par fes emmagafinements contre la faifon de l'hiver. C'eft où fe portent tontes fes précautions. En général pour la douleur, les habitants de la campagne ont peu à redouter la tyrannie de cette faifon. Que ne font pas chez eux les liens de la parenté, les rapports des propriétaires & des fermiers avec les ouvriers, l'influence du Seigneur, l'influence fur-tout du Curé.

Il eft bien loin de mon intention de chercher à affoiblir la fenfibilité fur les malheurs de la campagne. La conduite de MM. les Curés de Paris dans la dernière circonftance, prouve combien ils en ont été touchés, puifqu'ils ont oublié, pour les foulager, les malheurs qui défoloient alors leurs Paroiffes. Mais c'eft avec une émotion douce de fatisfaction que nous

ofons dire que les Seigneurs, les Curés & les Fermiers peuvent, en fe réuniffant, fauver les dernières douleurs à leurs frères.

Mais qui pourra fe repréfenter le nombre, la nature des maux & la difficulté des remédes dans une ville comme Paris? Miniftres de la Religion, nous poffédons feuls ce trifte & vafte fecret! & encore quel eft celui d'entre nous qui n'a pas à recevoir des détails lamentables & des confeils de la part de fon confrère!

Qu'on fe peigne plus de deux cents mille ouvriers qui ne font que des journaliers; & qui fous ce rapport reffemblent à ceux des campagnes, & ne font pas plus heureux. Car s'ils paroiffent gagner davantage, la cherté des vivres, des loyers, des habillements, les occafions qui follicitent à la débauche, les mettent tous dans l'égale inquiétude du lendemain.

Qu'on fe peigne cette multitude de vieillards qui ne peuvent plus rien faire, d'enfants qu'on ne peut pas occuper, de familles infortunées que la province décharge ici fans occupation, fans talents; de familles autrefois aifées, fouvent diftinguées, qui fe cachent dans nos hôtels garnis; de gens que les procès, les follicitations, les réclamations, que l'envie de faire fortune précipitent dans cet immenfe gouffre; de gens que la débauche, l'imprudence, le défaut de talents & de foins ont ruinés.

Comme il n'eft pas ici queftion d'attendrir, je fupprime le détail des fpectacles horribles que nous

voyons ſi ſouvent, & qui doivent ſe trouver ſi rarement dans les campagnes, leſquelles n'en ſont pas même ſuſceptibles.

Qu'eſt-ce donc qui peut raſſurer les Habitants de cette capitale, & attiédir leur ſenſibilité ſur cette multitude & cette qualité des malheurs qui gémiſſent autour d'eux ? Le voici. On s'écrie & on croit que nulle part il n'y a autant de charités qu'à Paris. Ah ! a-t-on bien ſaiſi le rapport de ces charités avec le nombre & la nature des infortunes ? ne craignons pas de le dire, Meſſieurs. Le Journal de Paris, les compagnies de ſecours, les Bienfaiteurs parlent bien haut : Mais les Malheureux obſervent un ſilence long & profond. Parlons donc publiquement pour eux. Oui, malgré tout ce grand éclat de bienfaiſance, les infortunés ne ſont pas ſecourus, & ſont mille fois plus malheureux qu'autre part. Nous ne faiſons que livrer à la terre des corps que la honte, le froid & la faim ont fait périr. La Ville eſt trop grande pour qu'on y parle par-tout des malheurs qui arrivent dans un quartier; & preſque toujours la ſenſation d'un malheur atroce eſt perdue pour le public. Combien de ſuicides & d'autres attentats que l'eſpérance ſeule empêche ! Nous ne voyons que les ſuperficies ; & nous ſommes preſque toujours mal inſtruits & diſtraits.

Arrachons-nous à ce détail douloureux que je vous prie de me pardonner, parce que je ne l'ai pas cru inutile; & occupons-nous de la ſeconde partie de ce Mémoire.

Avec quelles reſſources combattrons-nous donc l'hydre toujours renaiſſante des malheurs publics de cette ville ? quels ſeront les fonds aſſez immenſes ſur leſquels portera avec quelque ſolidité l'eſpoir du pauvre ? *I Ie Partie.*

Eſt-ce dans les ſommes que le Gouvernement répand, que nous placerons notre confiance? Chacun ſait combien ſes vues ſont bienfaiſantes, & avec quelle tendreſſe il déplore nos maux. Qui peut exprimer l'affliction dont le cœur du meilleur des Rois eſt pénétré dans ces douloureux inſtants ? il eſt encore très-certain qu'il concoure dans ce vaſte empire à l'allégement des miſères communes à toute la France. Les détails mêmes dans leſquels on apprend qu'il entre, ſont incroyables.

Mais implorons plutôt ſa bienfaiſance pour les campagnes. Et ne nous diſſimulons pas dans quelle effroyable détreſſe il ſe trouve lui-même, & combien l'acquittement de la dette publique eſt la première bienfaiſance d'un gouvernement juſte.

Obſervons ſeulement deux choſes à ſon égard ; continuons à profiter des ſecours réglés qu'il accorde ; & réſervons le déſir qu'il a de venir à notre aide pour les moments où nos propres efforts ne pourroient pas ſuffire ; il ne ceſſera de veiller lui-même à cet inſtant critique & de s'en occuper. Autant qu'il eſt poſſible,

bornons son secours à sa protection, & aux facilités qu'il peut accorder pour faire réussir les mesures qui seront prises à l'effet de soulager les malheureux.

Croyons-nous trouver une ressource égale à nos maux dans les sacrifices délicieux que l'humanité & la charité font sous nos yeux? Non. Ils prouvent plus la sensibilité de cette nation, qu'ils ne sont capables de soulager nos maux. Chacun de nous est le triste témoin de la disproportion qui se trouve entre ses efforts & la misère publique. D'ailleurs ayons le courage de le dire; & connoissons mieux la nature & la mesure de cette sensibilité, c'est un moment de calamité qui met en activité cette précieuse ressource. La calamité apparente passera; elle n'est que la surface de la misère, la sensibilité sera évaporée, & la misère restera; la misère dont l'excès est si profond.

Ce n'est pas que nous devions négliger ce moyen intéressant; occupons-nous plutôt à le faire naître dans tous les cœurs, à l'échauffer, à entretenir cette espèce de feu sacré.

Ainsi nous solliciterons toujours les aumônes de nos paroissiens; ainsi les différentes compagnies pour les secours continueront leurs sacrifices, leurs quêtes. Peut-être même pouvons-nous espérer que l'entente & l'ensemble des secours augmenteront, s'il est possible, la confiance, & par-là prolongeront plus loin l'effet de l'humanité. Notre sensibilité ne demande qu'à donner. Combien nous en avons de preuves? Mais plus que jamais elle a besoin d'être soutenue par

l'ordre, l'harmonie & une ſage direction des ſecours qu'elle fournit.

Ainſi nous ſolliciterons les ſecours de toutes les compagnies de Paris, de toutes les compagnies de finance; nous ſolliciterons même le bénéfice d'une repréſentation chaque ſemaine & juſqu'à pâques, de tous les ſpectacles, de tous les bals, de toutes les aſſemblées de plaiſirs; & les ſommes réſultantes de toutes ces libéralités, nous les dépoſerons avec celles que je vais indiquer, & de la manière dont je parlerai.

Mais tous ces ſecours ſont évidemment inſuffiſants, leur action équivaut à peine au tiers des beſoins de la calamité actuelle.

Par quel moyen extraordinaire pourrons-nous donc remédier à cette douloureuſe circonſtance? je le propoſe avec confiance, c'eſt par le ſacrifice d'une partie des revenus eccléſiaſtiques de cette Capitale pendant cette année.

Ce n'eſt pas ici le cas de rappeller la première deſtination de ces biens, qu'ils ſont le patrimoine des pauvres, la reſſource de l'Etat, que nous n'en ſommes que les dépoſitaires. Ces principes impreſcriptibles ne doivent être diſcutés que devant des ames froides. Qui plus que nous doit être déſolé des fléaux qui accablent nos frères en Jéſus-Chriſt? Le ſiècle actuel n'a pas encore vû de froid ni auſſi rigoureux, ni auſſi long, eh! quand finira-t-il? Le pain, cet aliment de première neceſſité, eſt à un prix qui excède les facultés de preſque tout le peuple,

& ſon prix peut encore monter plus haut. Ces calamités ne pouvoient pas arriver dans des temps rendus plus malheureux, par le concours de mille circonſtances. La misère eſt preſque générale, elle durera encore long temps ; à l'exception d'un petit nombre de perſonnes opulentes, le reſte de la nation & ſurtout des habitants de cette ville ſont dans la gêne, le commerce preſque ruiné, beaucoup de profeſſions anéanties.

C'eſt dans ces circonſtances que, ſans être d'ailleurs autoriſé ; mais au reſte quant à moi, du meilleur de mon cœur, j'offre qu'il ſoit pris pendant le courant de cette malheureuſe année, au profit des pauvres, une moitié de tous les bénéfices ſimples, le tiers de tous les bénéfices au deſſus de quatre mille francs, le quart des bénéfices au-deſſus de douze cents livres, la moitié des revenus de toutes les Communautés monaſtiques & eccléſiaſtiques, attendu que ces Communautés trouveront dans leurs économies faites ou à faire, dans leur crédit, de quoi compenſer leurs beſoins pour cette année. Où ſont les temps dans leſquels les plus grands Evêques employoient les vaſes ſacrés au ſoulagement de la misère des peuples?

Ces portions ſeront priſes, les décimes payées, ſur l'eſtimation des biens, telle qu'elle a lieu dans les regiſtres des décimes de ce Diocèſe.

Elle ſeront acquittées en douze payements, c'eſt-à-dire, par égale quantité à la fin de chacun des mois de cette année.

M.

M. l'Archevêque ſera prié d'être le dépoſitaire de ces ſommes. C'étoit l'ancien uſage de l'Egliſe ; & c'eſt rendre le plus bel hommage à la place qu'il occupe dans cette ville. Il voudra bien charger quelques-uns de ſes ſecrétaires, de la tenue des livres de recette & de dépenſe générale. Ainſi cette comptabilité ſe fera ſans frais & d'une manière éclairée.

Puiſſe cette conduite des Miniſtres de la Religion, non pas exciter la reconnoiſſance publique, (c'eſt une dette ſacrée, qui nous eſt chère, que nous acquittons.) mais faire ſentir combien non-ſeulement nos fortunes, mais nos perſonnes mêmes ont de rapport avec le bien commun, l'intérêt général, & quelle utilité cette maſſe de biens, qui journellement va par mille canaux, ſe rendre dans le ſein des pauvres, peut avoir contre des circonſtances terribles, quand le Ciel veut punir ce peuple.

Organiſons actuellement le plan, ſuivant lequel ces ſacrifices de tous les états amélioreront le ſort du pauvre. Il n'eſt pas ſuffiſant d'offrir des fonds aux malheureux. Ces fonds ont encore beſoin d'une adminiſtration qui les dirige, les diſtribue avec juſtice & ſûreté. J'oſerai vous préſenter mes idées ſur ce ſujet, dont l'importance eſt de la plus grande évidence. *III. Partie.*

Nous allons enviſager dans cette dernière partie du mémoire, 1°. Les adminiſtrations exiſtantes, le corps qu'il faudroit y ajouter pour le moment. 2°. Nous conſidérerons les ſecours qui conviennent aux différentes claſſes de pauvres dans cette année.

La première de toutes les adminiſtrations de charité, eſt ſans contredit celle des paroiſſes. Elle embraſſe toutes les claſſes, tous les âges, tous les maux, tous les remèdes, toutes les ſituations, toutes les circonſtances.

Je me permets de dire, d'après l'étude la plus approfondie du régime des Paroiſſes de cette Capitale, que l'un des plus grands maux pour la Religion, les mœurs publiques & particulières & les ſecours, ce ſont les trop grandes Paroiſſes; elles n'ont d'utilité que pour le Curé: car la raiſon porte juſqu'à l'évidence les inconvénients de ces coloſſes bizarres & ridicules; inconvénients qui ne ſont rachetés par aucun avantage. Ce n'eſt ici ni le lieu, ni le temps de diſcuter ſur cette importante matière, & de provoquer un changement, ſoit ſur la trop grande étendue de pluſieurs Paroiſſes, ſoit ſur l'irrégularité des limites de preſque toutes.

Mais, toutefois, en partant du principe que, relativement aux ſecours de charité, les trop grandes Paroiſſes ſont dans l'impoſſibilité de les porter avec l'activité, la juſtice & l'univerſalité convenables; je propoſe que, de l'agrément de chaque Curé, les grandes paroiſſes ſoient diſtribuées en divers quartiers de la contenance de huit ou dix mille ames chacun; que chacun de ces quartiers ſoit inſpecté par un Eccléſiaſtique de la paroiſſe, qui s'y logera pour un temps, & par deux MM. & deux Dames demeurans dans l'arrondiſſement. Ces cinq perſonnes formeront

un conseil où se porteront toutes les demandes du quartier, où elles seront discutées & répondues pour les besoins pressans & du moment. Quant aux objets plus importans & de durée, les membres du conseil les porteront au comité général qui se tiendra chez chaque Curé & réunira les membres des comités de quartiers à des jours & à des heures qui seront indiqués.

Le Député des différentes Compagnies de secours pour chaque paroisse, sera invité de se trouver à ce comité paroissial.

Les paroisses seront chargées des pauvres honteux, malades, des secours de pain, d'habillemens.

Elles tiendront registre de leur propre recette, à laquelle il sera ajouté sur les fonds ci-dessus une somme distribuable entre les différentes paroisses sur le pied établi pour les aumônes du Roi.

Si cette première subvention ne suffit pas, le Curé en référera au comité général qui se tiendra chez M. l'Archevêque tous les quinze jours.

Parmi les compagnies qui ont pour objet de secourir les pauvres, j'en distingue quatre principales, la société philantropique, la société de la charité maternelle, l'association pour les procès, celle pour la délivrance des prisonniers.

La plus nombreuse, celle dont les bras soulèvent le plus de misères, c'est la Société Philantropique. Son régime est très-bien établi ; & nous sommes tous les jours à même d'apprécier le zèle & l'intelligence de ses Commissaires.

Je désirerois que dans ce moment elle étendît encore davantage le cercle de chacune de ces classes, dont il est très-vrai que quelques-unes sont presque moralement impossibles. Au moins peut-elle, au milieu de cette calamité, regarder certaines classes qui en apparence sont moins hideuses, comme aussi malheureuses que celles qu'elle soutient dans tous les temps. Ce changement dans sa discipline n'auroit lieu que pour cette année. Il sera donné à la Société Philantropique la somme de......, & si cette première somme ne suffit pas, il lui sera alloué un secours proportionnel à ses charges.

Elle auroit un de ses députés à chaque bureau paroissial, & plusieurs députés à l'assemblée chez M. l'Archevêque.

La Société de la charité maternelle, nouvellement établie sous les plus heureux auspices, & sur le modèle de la Philantropie, doit encore être invitée à aggrandir le cercle de sa bienfaisance, & à prendre dans une tendre considération toutes les mères qui accoucheroient du troisième enfant, & qui nourriroient.

Elle se chargeroit de toutes les layettes. Aucune compagnie n'est plus propre & n'a plus de ressources pour donner, d'une manière économique, ce secours d'ailleurs si coûteux. On doit l'engager dans cette occasion à augmenter le nombre de ses Commissaires de quartier. Ces commissaires seront priées de se trouver au Bureau paroissial. Nous pensons qu'il faut

allouer à cette compagnie une première ſomme de....

L'aſſociation des procès que les circonſtances n'ont pas permis de ſe développer, & dont le miniſtère eſt devenu ſi preſſant, voudroit bien s'occuper avec toute l'activité dont elle eſt ſuſceptible de la pourſuite des procès. Le nombre des plaideurs indigens eſt accru extraordinairement. Les juger promptement, ce ſeroit décharger cette capitale d'une multitude d'êtres malheureux. Il ſera alloué à cette compagnie une ſomme de....

La compagnie pour la délivrance des priſonniers, compagnie reſpectable par ſon ancienneté, par ſon zèle & par la nature de ſa deſtination, recevroit un ſecours de....... Elle s'attacheroit à diſtinguer parmi les infortunés qu'elle ſoigne, ceux dont le malheur eſt enchaîné aux circonſtances dans leſquelles nous nous trouvons. Elle recevroit encore la ſomme de........ pour les dettes de mois de nourrices. Nous attendons de ſa charité qu'elle voudra bien mettre les malheureux priſonniers à l'abri des injures de la ſaiſon.

Nous n'avons que des actions de grâces à rendre aux Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital général. Il n'eſt point queſtion de leur demander de nouveaux actes de bienfaiſance. Le ſeul que nous ayons à voter, & qui devient de la plus grande importance pour l'humanité & pour l'adminiſtration, c'eſt que leurs maiſons reçoivent moins de monde.

Il eſt ſur-tout eſſentiel & que MM. les Curés ſe rendent plus difficiles ſur les certificats qui donnent

accès dans les maiſons de l'Hôpital-général, & que les billets d'entrée ne ſoient donnés dans ce moment par MM. les Adminiſtrateurs qu'à leur aſſemblée au Bureau de la Pitié. Nous eſtimons que pour indemniſer l'Hôpital-général de la crue prodigieuſe des enfans trouvés & des vieillards, il lui ſoit délivré ſur les fonds ci-deſſus une ſomme de.......... Il eſt encore fort à déſirer que quelques membres de ces deux corps d'adminiſtration veuillent bien ſe rendre aux aſſemblées qui ſe tiendront à l'Archevêché.

Comment ſe formera donc cette aſſemblée chez M. l'Archevêque, laquelle devient le centre & e point de réunion de tout le mouvement qui va avoir lieu en faveur des pauvres ?

Il n'y a point lieu de douter de la néceſſité d'une adminiſtration générale, au moins pour quelque temps. La réunion d'un grand nombre de calamités effroyables, des beſoins extraordinaires, des dons de tous les corps, une ſubvention d'une grande partie des revenus eccléſiaſtiques, un défaut de balance entre la miſère & les ſecours des paroiſſes : tout indique la néceſſité d'un centre commun où aboutiſſent toutes les aumônes, & d'où partent tous les ſecours.

Cette aſſemblée doit être compoſée des députés des Cours, de l'Hôtel-de-Ville, des deux grandes adminiſtrations d'hôpitaux, des Compagnies de ſecours, des Curés de Paris, d'un petit nombre des principaux notables, du Supérieur-général de la Charité, & de la Supérieure générale des Sœurs de la Charité.

Elle a beſoin d'un Agent général & d'un Secré-taire.

L'urgence des circonſtances demande que pendant les premiers mois, les aſſemblées ſe tiennent au moins tous les quinze jours.

C'eſt-là que ſe porteront tous les comptes de recette & de dépenſe, qu'on arrêtera l'ordre de la diſtribution des ſecours entre les paroiſſes & les différentes compagnies, & que ſe décideront les affaires d'une certaine importance, qui auront rapport à ce ouveau régime.

Indiquons actuellement la marche que les pauvres doivent tenir pour obtenir les ſecours. Indiquons auſſi quelle ſera la nature de ces ſecours.

Les pauvres honteux s'adreſſeront ou aux prêtres de leurs quartiers, ou aux curés, en perſonnes ou par lettres. Cet ordre reſpectable d'infortunés, ſur l'ame deſquels les procédés d'honnêteté ont une action ſi conſolante, n'aura que lieu de ſe louer de la diſcrétion de ces miniſtres de la religion dans les recherches dont une adminiſtration juſte ne peut ſe diſpenſer.

Les maîtres dans chaque corps de marchands, d'arts & de métiers, qui ſe trouveront dans le beſoin, ſeront adreſſés à leur Communauté reſpective, qui ſera invitée à faire les fonds propres à leur ſoulagement. Les corps que cette charité ſurchargeroit ſeront indemniſés.

Tous les aveugles ſeront adreſſés à l'hôpital des quinze-vingts, qui ſera prié d'en prendre un ſoin ſuffiſant pendant le cours de cette année.

Tous les ſoldats ou recevans paye de ſoldats, ſeront confiés à la généreuſe aſſiſtance de l'hôtel royal des invalides.

Les domeſtiques ſans condition, & les ouvriers qui réclameront des ſecours, s'adreſſeront aux prêtres de leur quartier. On exigera ſeulement qu'ils demeurent ſur la paroiſſe.

Les infirmes, vieillards, femmes, dans quelques genres de douleurs qu'ils ſoient plongés, s'adreſſeront au prêtre de quartier, qui les enverra à celle des compagnies de ſecours que leur ſituation intéreſſe, ou en référera au comité de quartier, ſuivant que leur ſoulagement le regardera.

On ne recevra à bicêtre & à l'hôpital-général, que les perſonnes très-infirmes, & qui auront ſoixante & dix ans paſſés.

Pour éviter le déſordre qu'introduiroit la facilité de s'adreſſer aux paroiſſes ou aux compagnies de ſecours, ſuivant le point de vue des peines de chaque individu d'un ménage; outre le rapport continuel qui exiſtera entre ces deux ſortes d'adminiſtrations, il ſera arrêté qu'un ménage entier ſera du reſſort de l'adminiſtration à laquelle on renverra le chef de ce ménage. Les femmes enceintes, ou en couches, ou nourrices, ſeront cependant ſecourues par les paroiſſes dans l'enſemble de leurs ménages, malgré l'aide qu'elles recevront de la compagnie des dames.

Les pauvres honteux ſeront les ſeuls ſecourus en argent, lorſqu'on ne pourra pas faire autrement.

Toutes les autres claſſes ſeront ſecourues en nature ; ſelon ce que je vais développer ci-après.

Autant qu'on pourra, on évitera les *données* publiques & faites à la fois à la porte des curés & des maiſons de charité. Ces ſortes de diſtributions ôtent aux pauvres toute pudeur, développent d'une manière dégoutante le ſpectacle de la misère & de la charité, & ſont expoſées à la plus grande confuſion. Ainſi chaque pauvre n'ira recevoir un ſecours quelconque qu'avec un jetton ou une carte qui lui ſeront donnés par le prêtre de quartier ou le curé, & dans le lieu affecté à ce genre de ſecours.

L'argent qui ſera délivré aux pauvres honteux, n'aura aucun rapport avec les dettes contractées avant le mois de décembre. On ne pourra pas excéder un louis par mois & par tête dans le ménage, à l'égard des domiciliés. Quant à ceux qui demeurent dans les hôtels garnis, on ne pourra pas aller au-delà de douze francs par tête, & par mois. Il eſt même à deſirer qu'on ſe ſerve de cet argent pour les renvoyer dans leurs provinces, lorſque la ſaiſon le permettra.

On donnera ſix livres de pain bis blanc par chaque individu au-deſſus de l'âge de ſix ans, dans les ménages d'ouvriers qui réclameront ce ſecours, & de domeſtiques ſans condition. Cette bienfaiſance aura lieu juſqu'au premier mars pour tous. A cette époque on ſe repliera ſur cette claſſe ; & on réduira à un huitième, un ſixième, un quart, une moitié & plus,

ſuivant une prudente char ité ; & ſuivant qu'on avancera dans la belle ſaiſon.

Le prêtre du quartier leur donnera le nombre de jettons ou de cartes convenables, ſur leſquels il leur ſera délivré par le boulanger de l'arrondiſſement, la quantité de pain convenue.

Tous les ménages compoſés d'enfans en bas âge, de femmes enceintes, en couche, ou nourrices, d'infirmes d'un certain ordre ou de vieillards, recevront une demi-voie de bois. Avec l'ordre qu'on mettra dans cette diſtribution, le bois arrivera à la porte du pauvre, ſans qu'il ſe ſoit donné de mouvement; mais étant ſimplement averti. Il ne ſera donné chez les ſœurs, ou autre part des ſecours de bois en falourdes ou en buches, en mottes ou pouſſier, que ſur une carte délivrée par le prêtre de quartier. L'arrêté du bois pour chaque paroiſſe par le bureau général de l'archevêché ſera de cinquante demi-voies de bois ſur mille paroiſſiens.

Malgré le grand & très-grand inconvénient des chauffoirs publics, les couvents d'hommes & de femmes ſeront priés d'en ouvrir. Les hommes iront dans les couvents d'hommes; les femmes ſeront reçues dans ceux des religieuſes. Il n'y aura jamais confuſion de perſonnes de ſexe différent. On n'y admettra qu'avec un billet d'un prêtre de quartier. On n'admettra pas plus de trois cents perſonnes par chaque chauffoir, ce qui ſuppoſera au moins vingt

cinq mille pauvres chauffés, & cela suffit. Un prêtre ou un religieux présidera dans les chauffoirs.

Quant aux soupes, c'est un moyen absolument nul pour les pauvres honteux, qui ne peuvent pas sans se dégrader, venir les prendre. Il en est de même des tables qu'on leur a préparées dans quelques endroits. Malgré les billets d'invitation, il n'y a que la dernière populace qui puisse s'y asseoir. Ce moyen auquel un ménage un peu nombreux ne peut avoir part, présente dans sa distribution une confusion inévitable. Il a en lui-même peu d'énergie pour le soulagement. Au reste, les couvens seront invités à donner ces soupes dans les chauffoirs, ce qui fera environ un louis par jour pour chaque couvent, & ce seulement pendant le temps de la gelée. Cette sorte de distribution est même familière aux couvents, & il n'y a qu'eux qui puissent raisonnablement l'administrer. Il faudra sur tout éviter ici l'abus des pauvres qui vont profiter des secours de chaque quartier,

Les atteliers : pour peu qu'on connoisse le peuple & le peuple de Paris, on doit sentir avec quelle difficulté il se prête à ce secours. Les produits de ces atteliers ne sont presque rien, & les dépenses en sont considérables. Ainsi on doit en ce genre se borner au travail qui se fait dans les rues pour la propreté, & sur la rivière pour se précautionner contre l'effet terrible des glaces.

C'est un genre de bienfaisance qui, quoiqu'at-

trayant, a ſes dangers ou même de l'impoſſibilité dans un certain développement. Car toutes les reſſources du gouvernement n'y ſuffiroient pas.

Il ſera délivré par la ſociété maternelle des layettes à toutes les femmes pauvres & ſur le point d'accoucher. Cette diſtribution aura lieu pendant les neuf premiers mois de cette année.

Les ſecours de matelas, de linge & d'habillements ſeront délivrés, ſuivant la prudence du bureau de quartier uni au bureau général de la paroiſſe.

On délivrera ſur-tout au moment du dégel, & ſur un billet du Prêtre de quartier, le nombre de paires de ſabots qui ſera néceſſaire.

Il ſera payé pendant le cours de cette année trois livres par mois d'enfant pauvre de Paris mis en nourrice. Cette comptabilité aura lieu avec l'intereſſante inſtitution du bureau des nourrices.

Le Gouvernement ſera prié de remettre dans Paris toutes les capitations au deſſous de neuf livres. Il n'y aura au moins ſur cette eſpèce de capitation aucune contrainte, aucune exécution pendant le cours de cette année, ou même on laiſſera à ce ſujet aux certificats de pauvreté délivrés par les Curés toute la force de décharge dont il eſt déjà malheureux qu'on les ait privés.

Tous les effets néceſſaires de première néceſſité

engagés au Mont-de-Piété depuis le mois de décembre, & au dessous de la somme de cent livres, ne payeront que cinq pour cent ; au dessous de cinquante livres & de même nature, ne payeront rien, sinon les frais indispensables de régie arbitrés par l'administration. Il y a tout lieu de présumer qu'autrement le Mont-de-piété auroit immensément gagné dans cette calamité générale. Si lesdits effets ne sont pas retirés dans le cours de cette année, ils ne seront pas vendus. Mais l'intérêt ordinaire de cet établissement reprendra son cours à leur égard au mois de Janvier prochain.

Il n'y aura point de contrainte ni de congés pour le terme prochain des loyers au dessous de cinquante écus. Il conviendra de porter à cette indulgence les propriétaires & principaux locataires.

Les départements de quartier ou la Paroisse composeront avec les logeurs pour le coucher des pauvres qui ne sont pas domiciliés, & ce pour le temps du froid seulement.

Les médecins & chirurgiens seront invités à visiter avec exactitude & gratuitement tous les malades qui leur seront adressés ; & les maisons de charité des paroisses fourniront indistinctement les médicaments & les portions ordonnés.

Tels sont, Messieurs, les secours par lesquels, au premier apperçu, il m'a paru qu'on pourroit

embraſſer l'univerſalité des beſoins qui ſont le réſultat de la ſaiſon & des autres calamités, & j'ai lieu de croire que les fonds aſſignés pourront entretenir cette vaſte machine.

Réſumons en peu de mots les principales idées répandues dans ce mémoire.

Le froid exceſſif de cette ſaiſon & la cherté du pain, ne ſont ni les ſeules ni même les principales calamités qui affligent le peuple de Paris.

Il eſt important de ſoutenir l'effet de la ſenſibilité publique, après les rigueurs de cet hyver.

Il y aura une ſubvention d'une partie des biens eccléſiaſtiques de cette ville pendant cette année, pour faire face à tous les malheurs ; & M. l'Archevêque ou l'Hôtel-de-ville ſeront priés de raſſembler le plus inceſſamment poſſible les bénéficiers & les députés des communautés monaſtiques & eccléſiaſtiques, pour requérir leur agrément à ce ſujet.

Il ſe tiendra chez M. l'Archevêque tous les quinze jours & le plutôt poſſible une aſſemblée compoſée de la manière indiquée ou qu'on jugera la plus utile.

On tiendra dans chaque paroiſſe un bureau paroiſſial qui correſpondra ſoit avec l'aſſemblée générale, ſoit avec le bureau de quartier.

Dans les grandes paroiſſes, ſeront établies des

ſous-diviſions de quartiers de la contenance de huit ou de dix mille paroiſſiens. Chacun de ces quartiers ſera inſpecté par un Bureau compoſé de la manière indiquée ou autrement.

Puiſſe ce travail rapide & offert aux bienfaiſants Magiſtrats du peuple & aux pères des pauvres, contenir des vues utiles, ou être remplacé par des vues encore plus utiles. Je ſerai trop heureux s'il réuſſit à opérer le plus léger ſoulagement au moindre de mes concitoyens.

F I N.

162